



Etaient présents :

Mesdames : Jeannine FULCHIN (Magnières), Elisabeth KLEIN (Haudonville), Jeanne VIRIAT (Remenoville) et Lucy BLAISE (Lamath) ;

Messieurs : Luc BONACCINI (CAUE54), Gilles CONTOIS (Seranville), Laurent GELLENONCOURT et Joël DONATIN (Xermaménil), François GENAY (Frambois), Michel FULCHIN (Magnières), Pierre MANGEOLLE (Vallois), Camille THOMASSIN (Moyen) et Rémi VUILLAUME (Mattexey) ;

Excusés : Claude ANDRÉ, Aurélie VAUTRIN ;

Assistait également à la réunion : Vincent LÉTICHE (agent de développement local).

* * *

1. Analyse de deux dossiers façades :

➔ **Mise en paiement : Geneviève HUMBERT – Magnières :**

- Plusieurs conditions avaient été imposées :
 - Volets battants en bois sur l'ensemble des façades visibles de la rue
 - Ajouter des volets identiques sur les fenêtres non équipées
 - Pas de baguette d'angle visible
 - Peindre les linteaux métalliques
 - Contacter Luc BONACCINI – CAUE54 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)
- Coût total des travaux : 15 602,00 € HT (16 460,00 € TTC)
- Au vu des photographies et des factures transmises, ces conditions ont été respectées et le groupe décide de verser la subvention prévue : 720 €

➔ **Mise en paiement : Michelle COSNUAU – Gerbéviller :**

- La facture est conforme au devis présenté
- Le règlement a été respecté
- Coût total des travaux (travaux non éligibles déduits) : 9 946,00 € HT (10 176,53 € TTC)
- Au vu des photographies et des factures transmises, le groupe de travail décide de verser la subvention prévue : 720 €

➔ **Nouveau dossier : Pierre ROBERT – Vathiménil :**

- L'avis du CAUE et l'autorisation de travaux manquaient au dossier : Luc BONACCINI étant présent, il explique qu'il a réalisé un conseil. Le projet est conforme à ce conseil et l'autorisation de travaux est en cours.
- Le dossier est donc éligible et le groupe de travail propose d'accorder une subvention.
- Montant prévisionnel des travaux : 5 994,56 € HT (6 324,26 € TTC)
- Subvention accordée : 713 € (12 %)

➔ **Nouveau dossier : Françoise CARDOT – Gerbéviller :**

- Dossier non recevable : année de construction du bâtiment : 1975.

- ➔ Pour terminer sur ce point, Laurent GELLENONCOURT indique que tout nouveau dossier devra être soldé avant le 31 décembre 2010. 5 dossiers sont encore possibles.

2. Demande d'acompte pour le dossier grange de Jonathan BUFFARD

- ➔ Le dossier de Jonathan BUFFARD (Mattexey) date de 2007.
- ➔ Ses travaux doivent être terminés et payés avant le 31 décembre 2009
- ➔ Contrairement à ce qui est préconisé dans le règlement, il a décidé de poser des fenêtres PVC et se verra donc infliger une pénalité de 20 % sur sa subvention finale. Rémi VUILLAUME précise que « Jonathan BUFFARD a hérité de ces fenêtres des anciens propriétaires de la grange et qu'il n'était pas utile qu'il les élimine ». Le groupe de pilotage « habitat » s'était rendu sur le chantier le 5 septembre 2007 ; il avait été expliqué clairement à Mr BUFFARD les conditions de l'octroi de la subvention. Mr BUFFARD avait maintenu alors l'idée de conserver les fenêtres déjà présentes mais non posées.
- ➔ Monsieur BUFFARD n'a pas fait parvenir de dossiers façades et porte de grange comme demandé lors de la visite du groupe de pilotage et précisé dans le règlement : cela réduit l'aide à 17 % (contre 20 % prévus).
- ➔ 25 474,35 € HT de factures ont été fournis (sur 53 425,34 € pour le projet global) pour demander un acompte. Vincent LÉTICHE indique que jusqu'à aujourd'hui, ces demandes d'acompte ont été acceptées par le groupe sur la base de 50 % de la part Conseil Général (85 % de la subvention).

Le groupe de travail propose donc de verser un acompte de 2 890 €, dont le calcul est détaillé de la façon suivante :

- Plafonds subventionnable : 50 000 €,
- Aide possible : 10 000 € (20 %),
- Pénalité pour non dépôt de dossiers « portes de granges » et « façades » passage de 20 % à 17 % d'aide : 8 500 €
- Pénalité de 20 % pour pose de fenêtres en PVC en façade : 6 800 €
- Part CG (85 %) : 5 780 €
- Soit un acompte de 50 % : 2 890 €

3. Groupements de commandes : analyse des réponses des communes et suites à donner

Le jour de la réunion, 12 communes ont répondu :

- 7 sont intéressées par un groupement de commande pour un audit énergétique
- 8 sont intéressées par un groupement de commande pour un diagnostic accessibilité

L'intérêt des communes est manifeste dans les deux cas. Le groupe de travail souhaite cependant que la priorité soit donnée au diagnostic accessibilité, dont l'urgence est plus marquée règlementairement (voir dernier compte-rendu).

Dans les deux cas, les aides possibles pour réaliser ces études devront être présentées aux communes :

- Pour les audits énergétiques, le Conseil Régional et l'Ademe peuvent octroyer 70 % de subvention,
- Pour les diagnostics accessibilité, des recherches devront être effectuées.

Afin d'expliquer aux communes en quoi consiste un diagnostic accessibilité, il est proposé que Patrick MENOUX, de la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) soit sollicité pour préciser ce que le diagnostic peut apporter, quelles sont les exigences réglementaires, ainsi que les démarches à effectuer.

Dans un second temps, un cahier des charges pourra être établi et proposé aux communes pour mettre en place un groupement de commande.

Des éléments de réponse pour la problématique des audits énergétiques seront apportés lors de la prochaine réunion du groupe.

4. Point sur les actions du groupe « habitat/urbanisme » sur le thème de l'eau

Laurent GELLENONCOURT rappelle les différentes propositions d'actions de la dernière réunion du groupe de travail et commente les avancées réalisées sur leur sujet :

- ➔ L'assainissement
 - Deux expositions sur « l'eau au quotidien » sont disponibles à l'AERM. Il est possible de les réserver.
 - Une visite des trois stations d'épuration du territoire sera organisée. M. LARIVIERE, travaillant au CG54 sera sollicité pour faire une intervention à cette occasion sur les enjeux, les raisons et le fonctionnement de l'assainissement.
- ➔ Les récupérateurs d'eau :
 - Des aides existent : crédit d'impôt jusqu'au 31/12/2011, AREL. Le groupe de travail ne souhaite pas créer dans l'immédiat une aide supplémentaire.
 - En revanche, il souhaite qu'une plaquette sur l'utilisation de l'eau récupérée puisse être réalisée. Le groupe de travail « paysage » devra être associé à cette réflexion.
- ➔ La production de l'eau : une visite de la station de pompage de Rozelieures et du château d'eau de Saint-Germain pourrait être organisée avec le Syndicat Intercommunal des Eaux Euron-Mortagne (SIEEM). La date est à fixer avec le (SIEEM). Un lien avec les autres modes de gestion de distribution d'eau pourra être également envisagé.

5. Questions diverses

- ➔ Rémi VUILLAUME demande si une OPAH ne pourrait pas être mise en place sur le territoire intercommunal. Laurent GELLENONCOURT explique que cette question avait déjà été évoquée en 2007-2008. Au vu du coût des études pour la mise en place d'une telle opération (environ 15 000 €) et du peu d'impact porté par la mise en place de cette opération en terme d'économie d'énergie, action fortement défendue par la CCM, l'idée n'avait pas été reprise pour le débat d'orientations budgétaires de 2008.
- ➔ Rémi VUILLAUME regrette que les aides à la restauration de l'habitat de la communauté de communes et du Conseil Général disparaissent. Il propose de demander aux habitants quelles aides ils souhaitent. Le groupe n'est pas favorable à cette idée, car cela pourrait générer des attentes auxquelles il ne sera pas possible de répondre. De plus, des actions portées par le groupe sont en cours.

Prochaine réunion :
Le mercredi 9 décembre 2009 à 20h30
A la Mairie de Mattexey

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Urbanisme »
- membres du Bureau
- communes